

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 3 MAI 2021  
N°44/2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE TROIS MAI**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 23 avril 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de spectacles Navarre, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

**PRESENTS : DIETRICH F., ABRAHAM-MOREL A., ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MILET F., MOLLARD N., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G.**

**PROCURATIONS : PROCACCI T. à CHABANY S., MEDAVIT R. à MILET F.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Nadège MOLLARD est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) ET DE L'INTERVENTION REGIONALE POUR LA SECURITE DES AUVERGNATS ET RHONALPINS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de réalisation d'un dispositif de vidéoprotection.

Le principe de s'engager dans cette démarche a été validé au conseil municipal du 4 décembre 2017, par la délibération n°99/2017.

Le conseil municipal avait validé en 2019 une demande de subvention auprès du FIPD mais les travaux n'ont pu être effectués considérant les délais de retard extérieurs (fibre, covid 19). M. le Maire propose un nouveau plan de financement incluant une demande au conseil régional.

Une étude a été effectuée en lien avec les référents sûreté de la gendarmerie, identifiant différents sites sur la commune.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et du conseil régional.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est évalué à 82 950 € HT. Les travaux seront imputés sur la section d'investissement, au chapitre 21.

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- De solliciter une subvention de 50 % au titre du FIPD pour la réalisation de ces travaux soit 41 475 € HT

- De solliciter une subvention de 30 % au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhonalpains, soit 30 000 € HT.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (F. DEUTSCH – J.M. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU)**

**DEMANDE** au Préfet une subvention de 50 % soit 41 475 € au titre du FIPD et 30 000 € au conseil régional pour le financement de ces travaux.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 04 mai 2021

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

